

Couleur à la une



Toute l'équipe municipale vous souhaite pour 2015, ses meilleurs vœux de bonheur, de succès et surtout une bonne santé.

Recensement de la population 2015

Le recensement de la population aura lieu sur la commune de Chef-Boutonne du **15 Janvier au 14 février 2015**. **Mesdames Pierrette Michaud et Patricia Dufour et Messieurs Paul Murphy et Gaël Boulain** agents recenseurs, parcourront la commune durant cette période afin de procéder au recensement de la population. Ils présenteront systématiquement leur **carte officielle d'agent recenseur** avec photo pour valider leur passage dans chaque foyer. Soyez vigilants et ne vous laissez pas abuser, seules ces 4 personnes sont mandatées pour assurer cette mission. Ne laissez entrer aucune autre personne qui se recommanderait de la mairie. **Cette année, vous aurez la possibilité d'effectuer votre recensement par internet. L'agent recenseur chargé de votre secteur vous communiquera tous les éléments relatifs à ce nouveau procédé lors de son passage.** Nous vous remercions de votre compréhension et de l'accueil que vous leur réserverez.

Une nouvelle opération de piégeage des ragondins sur Chef-Boutonne

Le **Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (SMBB)** lance sa 4^{ème} **campagne annuelle de piégeage** des ragondins sur la commune de Chef-Boutonne simultanément avec 20 autres communes à **partir du 16 janvier 2015**. Lors des 3 campagnes précédentes, une dizaine de bénévoles (agriculteurs, riverains de la Boutonne, pêcheurs, associations ...) ont participé à cette opération et capturé 173 ragondins, limitant ainsi les dégâts causés aux berges de la Boutonne et aux cultures. Les personnes intéressées pour participer à cette opération peuvent dès à présent se faire connaître auprès de la Mairie (05 49 29 80 04) ou directement auprès de **Pascal Voix du SMBB (06 30 69 03 57)**.

Les exonérations sur la taxe d'aménagement

La **taxe d'aménagement** est cette taxe qui est payée après une construction ou un agrandissement. Les modalités de calcul ayant changé et le taux départemental ayant particulièrement augmenté, **le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'exonérer à 100% la part communale** pour toutes les constructions où cette disposition était possible. Cette démarche forte et symbolique montre une volonté de **faciliter les constructions** dans notre commune.

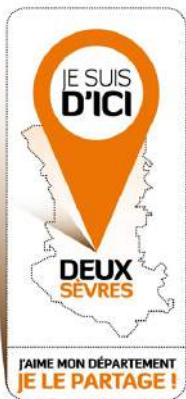
Déclaration des puits : une obligation à respecter

Les puits et forages domestiques sont concernés par un règlement qui oblige à **les recenser**. Ainsi, le service d'alimentation en eau potable s'assurera que ces ouvrages ne risquent pas de contaminer la ressource en eau, et que l'eau provenant de ces puits ou forages ne présente pas de risque pour la santé de l'utilisateur. **La déclaration** doit être faite **en mairie le plus tôt possible** pour les ouvrages existants et un mois avant le début des travaux pour ceux à créer. Informations à la mairie au 05 49 29 80 04 ou sur le site : www.forages-domestiques.gouv.fr

STOP PUB

Des autocollants STOP PUB sont disponibles, pour ceux qui sont intéressés, il suffit d'en faire la demande à la mairie.





« Je suis d'ici, j'aime mon département, je le partage »

Sous ce slogan se cache une belle opportunité pour tous les Deux-Sévriens qui ont envie de faire découvrir leur département à leurs proches. L'Agence de Développement Touristique (ADT) et les Offices de Tourisme proposent une carte de membre, offrant de nombreux avantages comme l'entrée gratuite ou à prix réduit chez de nombreux partenaires à son détenteur, dès lors qu'il est accompagné d'au moins une personne s'acquittant du prix public adulte. Plus de 50 offres permanentes (sites de visite, loisirs, restaurants, boutiques...), et régulièrement des promotions ponctuelles, sont recensées sur www.tourisme-deux-sevres.com.

Où se procurer la carte ? Dans votre Office de Tourisme le plus proche, Melle pour nous ou sur le site internet de l'ADT www.tourisme-deux-sevres.com (rubrique « Club Ambassadeur »).

Carte nominative gratuite sur simple demande, ouverte à tous les Deux-Sévriens de plus de 18 ans.

Le Pays Mellois établit son SCOT

Depuis mars 2014, un groupement de bureaux d'études travaille à l'élaboration du **schéma de cohérence territoriale (SCoT)** du Pays Mellois. Cette étude définira les orientations et les objectifs d'aménagement dans notre territoire à partir de 2017. Vous êtes invités à 2 réunions publiques à ce sujet : **le jeudi 22 janvier à 18 H 30 à Lezay (salle du Foyer Rural) ou le vendredi 23 janvier à 20 H à Brioux sur Boutonne (salle du Temps Libre)**.

Contact : a.cheminade@paysmellois.org

2 000 arbres plantés

Nous avons déjà évoqué ce sujet. Cette fois-ci, nous l'abordons pour confirmer que les plantations prévues ont été réalisées au **Parc de la Vallée de Coupeaume**, par le syndicat 4B. En effet 2 000 sujets pour 35 espèces sont plantés et vont pouvoir prospérer. Dès le printemps, tout le monde pourra découvrir ce **nouveau lieu de promenade** que les Chef-Boutonnais doivent s'approprier.

Des changements dans les services locaux

- Le salon de coiffure « **Carré Bleu** » dont la responsable est Carole Grégoire a transféré, depuis la mi-novembre, son activité au n° 1 de l'Avenue Louis Doignon.

- La **gendarmerie** a intégré ses nouveaux locaux le 5 janvier, totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sa nouvelle adresse : 1 Espace Mérovée.

- Le **Crédit Mutuel** va très prochainement déménager pour une période de 9 mois environ pour raison de travaux. Pendant cette période, il occupera les anciens locaux du Trésor Public, situé 3 place du Petit Maure.

- **MLTP**, société de travaux publics, installée à St Martin d'Entraigues, vient d'acquérir les bâtiments de « Lapins et cie » en vue de créer une activité de concassage de gravats.

Détecteur de fumée : une obligation

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. Il doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location. L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie. À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant. Il doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur. Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN14604.

De nouvelles poubelles à votre service

Nous sommes à nouveau obligés de rappeler que le lavoir de la Source de la Boutonne n'est pas une poubelle et qu'il serait bien de ne plus jeter de détritrus dans l'eau.

Sur ce site, comme dans toute la ville, **de nouvelles poubelles** ont été installées **(au total 55)** qui vont permettre à chacun et chacune de ne plus laisser de déchets dans les rues.



Infos municipales

- Depuis le 10 décembre, le panneau lumineux est installé et en service Place Cail.
- La toiture des bâtiments communaux situés derrière la mairie vient d'être entièrement rénovée.

De nouvelles ventes

Il a été décidé de vendre un lot de jardinières (ou à l'unité) et une tonne à eau sur roues qui ne sont plus utilisées. Pour les personnes qui seraient intéressées, veuillez prendre contact avec Sylvie Magnain, Adjointe au 06 79 54 18 07.

Une nouvelle association au 1er janvier 2015

A l'initiative de quelques personnes, une toute nouvelle association, le PCB, Pétanque Club Boutonnais a vu le jour le 1er janvier. Son bureau a été créé autour de Serge Foucault, Président. Si la pratique de la pétanque, pour le plaisir ou pour des compétitions vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le responsable de ce club. Les entraînements sont prévus tous les vendredis soirs à 20 heures 30, au stade J. Courivaud et cela dès la mi-janvier.

Contact Serge Foucault 06 21 12 10 19.

Couleur à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de mars 2015. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal : www.chef-boutonne.fr